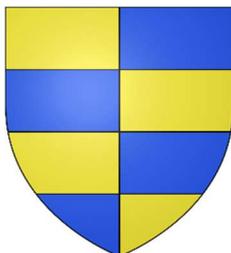


PREFECTURE DU NORD



**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet
d'aménagement de l'îlot des roses à Ennevelin**



Du 15 mai au 14 juin 2025
Dossier n° E25000008/59

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Fait à Loos le 13 juillet 2025

Jean François Auran
Commissaire-enquêteur
Courriel : jfauran@yahoo.fr

Pétitionnaire :
Préfecture du Nord

Diffusion 4 exemplaires :
Préfecture du Nord, , mairie d'Ennevelin, EPF hauts-de -France, tribunal administratif de Lille

Copie : 1 exemplaire
Commissaire-enquêteur

SOMMAIRE

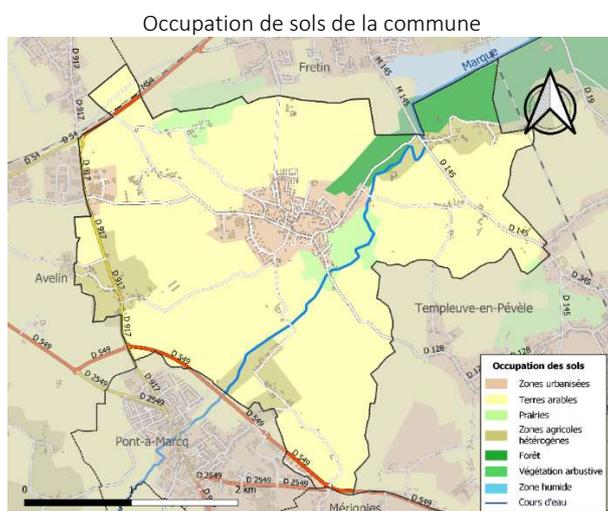
1. OBJET DE L'ENQUETE ET CADRE JURIDIQUE	3
1. Présentation de la commune.....	3
2. Equipements de la commune	3
a. Une commune exposée au risque d'inondations	4
b. Les projets d'aménagement en cours	4
3. La communauté de Communes Pévèle en Carembault	5
4. L'objet de l'enquête publique	5
a. Les études menées autour de l'aménagement du centre bourg	6
b. Le projet actuel	6
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	9
1. Désignation du commissaire-enquêteur.....	9
2. Photos prises lors de la visite à Ennevelin	9
3. Organisation de l'enquête	10
4. Composition du dossier d'enquête publique	10
5. Les modalités de l'enquête.....	10
6. L'information du public	11
7. Les permanences effectuées.....	11
8. Le recueil des observations du public	12
9. La clôture de l'enquête.....	12
3. Synthèse initiale des observations du public.....	12
4. Observations du commissaire enquêteur	13
5. Analyse des réponses fournies par la commune d'Ennevelin	13
6. ANNEXES	15
1. Décision du tribunal administratif	15
2. Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique.....	16
3. Demande de mémoire en réponse et réponse de la mairie d'Ennevelin.....	20
4. Certificats d'affichage.....	26
5. Récapitulatif des mails reçus.....	28

1. OBJET DE L'ENQUETE ET CADRE JURIDIQUE

1. Présentation de la commune

Ennevelin est une commune située dans le département du Nord et la région des Hauts-de-France, dans le pays du Pévèle. La commune qui se compose d'un centre bourg et de six hameaux occupe une superficie de 9,92 km². La commune est traversée par la Marque, et plusieurs autres petits cours d'eaux. Ennevelin se caractérise par ses zones humides et de marais, mais également par ses plaines agricoles.

Au 1er janvier 2024, Ennevelin est catégorisée « bourg rural », selon la nouvelle grille communale de densité à sept niveaux définie par l'Insee en 2022. La même année, la commune comptait 2417 habitants, appelés Ennevelinoises et Ennevelinois, en évolution de +10,57 % par rapport à 2016. Son code postal est le 59710 et les communes limitrophes sont Fretin, Templeuve-en-Pévèle, Mérignies, Pont-À-Marcq, Avelin. M. Michel Dupont est le maire d'Ennevelin pour le mandat 2020-2026.



2. Equipements de la commune

Ennevelin est une commune bien dotée en équipement de tous types. Elle dispose, en premier lieu du Groupe Scolaire Daniel Devendeville qui scolarise 227 élèves répartis en neuf classes. La partie la plus ancienne de l'école a été rénovée récemment. On trouve, sur la commune, de nombreux équipements sportifs dont un stade, un terrain multisport et un dojo. La commune a construit par ailleurs, le centre culturel la Marque Page, qui accueille une vaste médiathèque dans le corps d'une ancienne ferme.

Dans le domaine médical, plusieurs professionnels de santé dont trois médecins et un dentiste travaillent au sein d'une maison médicale. Une pharmacie est installée en centre-ville et la commune compte plusieurs cafés, restaurants et salles de réception et chambres d'hôtes.

La commune accueille de nombreuses entreprises au sein de trois zones artisanales. Au niveau agricole, on dénombre plusieurs exploitation qui pratiquent pour certaines la vente directe de produits. Ennevelin ne dispose pas de commerce alimentaire.

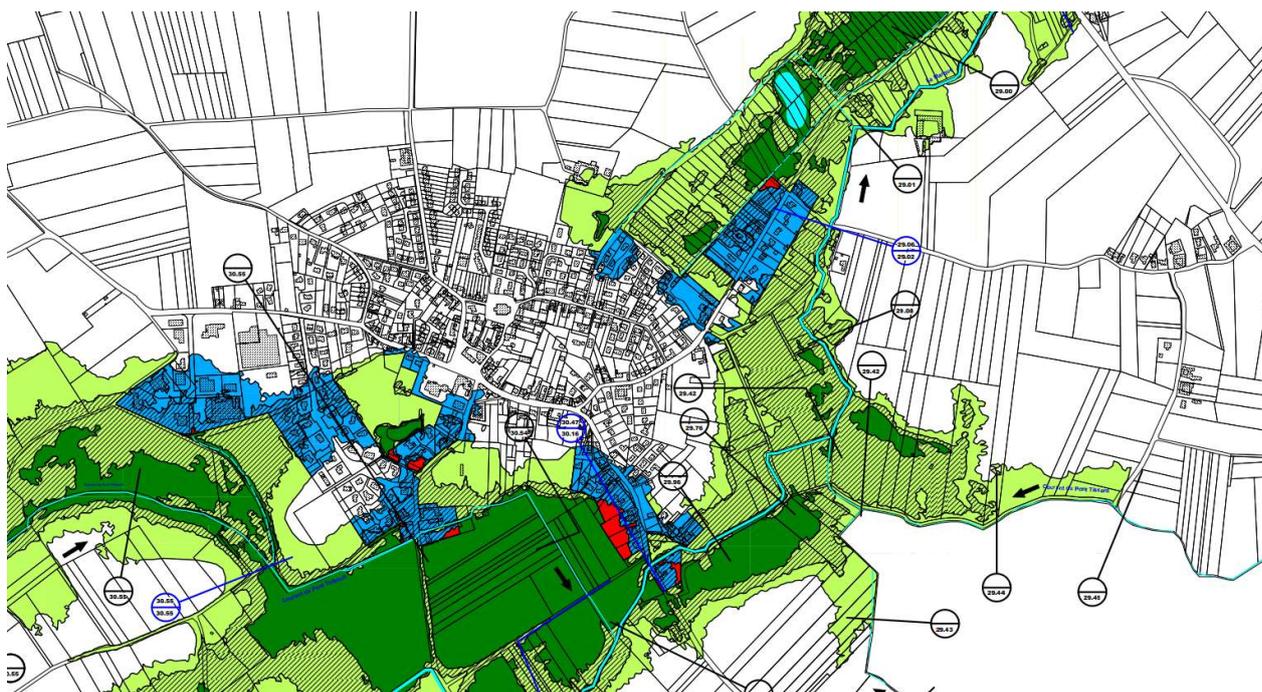
En termes d'urbanisme, les terrains disponibles sont relativement peu nombreux pour de nouvelles constructions notamment en raison de la présence de nombreuses zones inondables.

En visitant le site internet de la commune, on peut constater que de nombreuses activités sont organisées au profit de la population. En résumé, la commune se caractérise par la richesse de son patrimoine architectural identitaire du territoire et la vitalité des activités agricoles, économiques et commerciales.

a. Une commune exposée au risque d'inondations

La commune est exposée au risque des inondations notamment en raison de la présence de la Marque. Le PPRi par débordement de la Marque et de ses affluents impacte fortement la commune d'Ennevelin. Dans le zonage, de ce plan on observe deux types de zones impactées :

- Les zones déjà construites, qui sont en bleu si elles sont soumises à un aléa faible ou moyen ; la construction y est permise avec prescriptions. Elles sont en rouge lorsqu'elles sont concernées par un aléa fort, la construction y est alors interdite
- Les zones naturelles, dites "d'expansion de crue" : elles apparaissent en vert et les constructions y sont interdites.



Vue partielle du zonage du PPRi

b. Les projets d'aménagement en cours

Dans une zone proche de celle de l'enquête publique, le parking macadamisé devant la mairie d'Ennevelin laissera place à un espace de verdure arboré, et un parking végétalisé, d'une trentaine de places. L'ancien bâtiment scolaire qui date des années 1960 et qui accueillait il y a quelque temps les classes maternelles et la garderie, sera détruit. Le montant de cette opération s'élève à 1 299 125 € HT pour lequel la municipalité a sollicité

le Département à hauteur de 300 000 €, au titre de l'Aide départementale aux villages et bourgs (ADVB).

3. La communauté de Communes Pévèle en Carembault

Ennevelin est membre de la Communauté de Communes de Pévèle en Carembault (CCPC) qui regroupe 38 communes. Celles-ci se situent dans les arrondissements de Douai et de Lille. La création de l'intercommunalité a été précédée par la création du Pays Pévèlois en septembre 2006, suivie de l'adoption de sa charte en juillet 2008. La CCPC est donc née de la fusion de la communauté de communes Cœur de Pévèle, de la communauté de communes du Sud Pévèlois, de la communauté de communes du Pays de Pévèle, de la communauté de communes Espace en Pévèle et de la communauté de communes du Carembault, avec la commune de Pont-à-Marcq qui n'était membre d'aucune intercommunalité. Cette intercommunalité jouxte Douaisis aggro, La Porte du Hainaut et la Métropole européenne de Lille. La communauté exerce des compétences qui lui ont été transférées par les communes membres, dans les conditions déterminées par le code général des collectivités territoriales.



4. L'objet de l'enquête publique

La déclaration d'utilité publique (DUP) permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriants. Elle est obtenue à l'issue d'une enquête publique. En préalable, à la description du projet, le commissaire enquêteur (CE)

retracera succinctement les différentes étapes, qui ont conduit à la formalisation du projet de l'îlot des roses.

a. Les études menées autour de l'aménagement du centre bourg

Plusieurs études ont été menées pour améliorer le cadre de vie de la commune d'Ennevelin, incluant un plan d'actions élaboré en collaboration avec les habitants et le conseil municipal.

- *L'étude centre-bourg d'ADEVIA de 2013.*

La première étude menée par ADEVIA en 2013 avait défini deux scénarios programmatiques avec deux périmètres de réflexion partiels et globaux. Il est à noter que la surface de projet faisait état d'un périmètre un peu plus étendu permettant d'optimiser le foncier notamment à l'est et au nord (1,2 ha).

- *L'étude de capacité de VERDI de 2019*

Entre 2018 et 2019, la municipalité avec l'appui de l'EPF est venue réinterroger les premières études à l'appui d'une étude de capacité s'appuyant sur l'intégration d'une offre d'accueil spécifiquement dédiée aux personnes âgées. La programmation retenue s'articule autour d'un béguinage de 12 logements avec services associés en cœur de quartier. 6 à 7 logements individuels groupés en accession et/ou locatif viennent compléter la programmation.

- *L'étude EXPLICITES de 2020*

La démarche d'étude pré-opérationnelle réalisée par Verdi devait être confortée sur le plan opérationnel à l'appui de bilans d'aménagement comparatifs. Le périmètre de l'étude EXPLICITES a été resserré autour d'un bouclage viaire délimitant la place centrale déjà présente dans le scénario de 2020. Le béguinage disparaît au profit d'une programmation de 30 logements partagés entre logements semi-collectifs, lots libres et maisons de villes.

- *L'étude cadre de vie de POWA de 2022*

En 2022, des propositions d'aménagement émises par le bureau d'étude Powa viennent retravailler le schéma d'aménagement d'Explicités en gardant le principe de desserte et d'organisation autour de la place centrale. La proposition d'aménagement évolue vers une offre de 18 logements individuels et/ou résidence intergénérationnelle.

Le projet retenu reprend les principes déclinés des scénarii de Powa et d'Explicités en y apportant des modifications complémentaires avec :

- une optimisation du foncier sur sa partie sud comprenant une offre de lots libres et de maisons de ville avec une meilleure orientation nord-sud pour ceux positionnés le plus au sud,
- un logement collectif donnant sur la rue Pierre et Marie Curie avec une emprise légèrement revue à la hausse pour donner plus de générosités aux espaces libres.

b. Le projet actuel

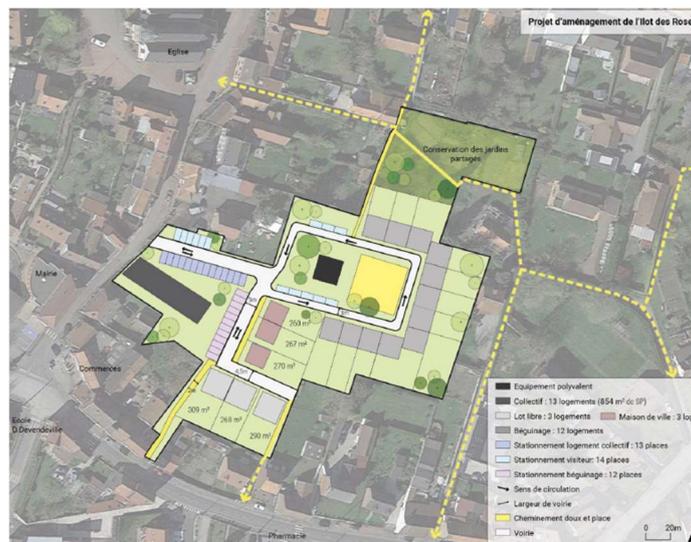
Comme le dossier d'enquête l'indique : « Pour pallier la perte de croissance démographique et augmenter l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et aux

jeunes ménages, la commune souhaite maîtriser le dernier ensemble foncier situé en cœur d'îlot à proximité immédiate des commodités du centre-bourg ».

Conformément à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation inscrite au PLU, la municipalité envisage la construction de logements adaptés pour personnes âgées type béguinage et de logements en primo accession. Le recours à la procédure d'expropriation a été retenu pour la commune au regard des négociations menées avec l'appui de l'EPF, et qui sont à ce jour sans réponse favorable par les propriétaires.

Conformément à la délibération du 12 mars 2024, le bénéficiaire du droit de l'expropriation sera l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, chargé, par convention avec la Commune d'Ennevelin, des acquisitions sur cette opération.

Le site se compose de jardins, de pâtures et d'une habitation. Maillé du nord au sud de venelles, il est facilement accessible par les piétons ». Le futur projet s'implantera sur les parcelles cadastrales suivantes : 0B 0470, 0B 0449, 0B 0462, 0B 1118, 0B 0435, 0B 1941, 0B 1943, 0B 0461, 0B 0471, 0B 0477, 0B 0478 et 0B 0479. Cela représente une superficie totale d'environ 1.1ha. Seule la parcelle 0B 0479 est bâtie partiellement par un entrepôt.





Le plan de situation



Photographies des parcelles concernées



Vues depuis la rue Pierre et Marie Curie

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1. Désignation du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur a été désigné par la décision n° E25000008/59 de monsieur le président du Tribunal Administratif de Lille en date du 4 février 2025. Le CE a reçu cette décision le jour suivant par messagerie électronique. Il a pris contact avec la préfecture, l'EPF et la mairie d'Ennevelin et convenu d'une visite sur les lieux de l'enquête. Le 27 mars 2025, lors d'une visite à Ennevelin, le commissaire enquêteur a rencontré les personnes en charge du dossier au sein des différentes entités :

- M. Michel DUPONT, maire d'Ennevelin ;
- Mme Caroline DUCATILLON, DGS de la Mairie d'Ennevelin ;
- Mme Stéphanie VANDENHAUTE, Cheffe de projets opérationnels représentait l'EPF Hauts-de-France ;
- Mme Sophie NOUWEN - Assistante de projets opérationnels de l'EPF.

Une visioconférence a été conduite avec la préfecture du Nord le même jour à partir de 15 heures. Le préfet du Nord a signé l'arrêté portant organisation de l'enquête publique, le 3 avril 2025.

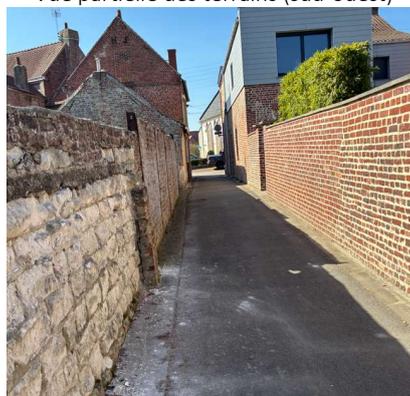
2. Photos prises lors de la visite à Ennevelin



Vue partielle des terrains



Vue partielle des terrains (sud-ouest)



3. Organisation de l'enquête

Le commissaire enquêteur a participé à l'organisation de l'enquête : détermination des dates de départ et de fin, dates et durée des permanences, publicité. Il a côté et paraphé le registre d'enquête et vérifié chaque pièce composant le dossier avant la première permanence. Un second registre a été ouvert lors de la dernière permanence en raison du nombre conséquent de contributions.

4. Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête, au format papier, a été mis à la disposition du public en mairie. Chacun a pu le consulter aux jours et heures d'ouverture de celle-ci. Le dossier d'enquête publique comprenait :

- Un registre d'enquête pour recueillir les observations du public ;
- Cadre réglementaire et administratif de l'enquête
- Notice explicative
- Plan de situation
- Plan périmétral
- Plan général des travaux
- Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Estimation sommaire et globale des dépenses
- Délibérations et annexes

Le commissaire enquêteur a vérifié que le dossier respectait bien les dispositions et comportait les pièces mentionnées à l'article R112-4 du Code de l'expropriation. Conformément aux formalités de publicité, le dossier d'enquête était disponible sur le site internet de la mairie Ennevelin.



Publication sur le site municipal durant l'enquête publique

5. Les modalités de l'enquête

Le commissaire enquêteur a vérifié la régularité de l'affichage dans la commune de Ennevelin et a pu constater que la réglementation en vigueur avait été respectée. Il a constaté que l'avis d'enquête était visible en mairie. Le certificat d'affichage est reproduit en annexe.

6. L'information du public

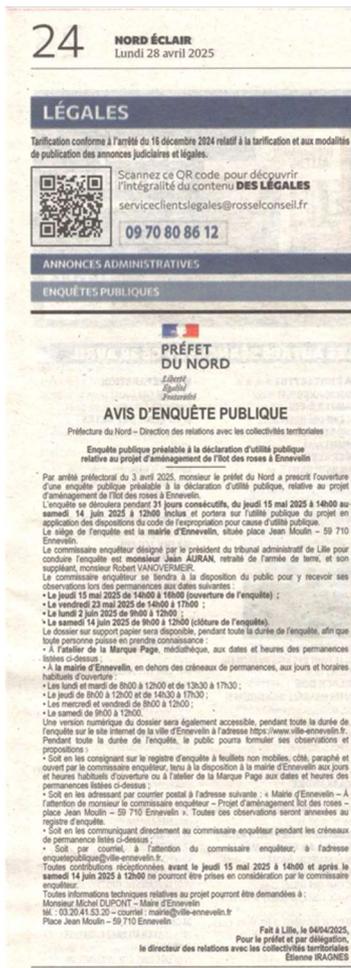
L'avis de mise à l'enquête publique a été publié dans la Voix du Nord et Nord Éclair qui figurent sur la liste pour la publication des annonces légales du Nord. Il est à noter que les deux publications ont été effectuées dans les délais prescrits.

1^{ère} parution :

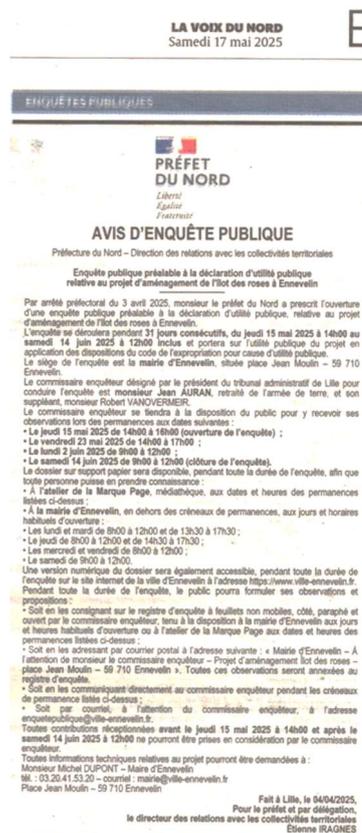
- La Voix du Nord du 28/04/2025 ;
- La Nord Éclair du 28/04/2025.

2^{ème} parution

- La Voix du Nord du 17/05/2025 ;
- Nord Éclair du 17/05/2025.



Scan de la première publication dans Nord Éclair le 28 avril 2025



Scan de la seconde publication dans la Voix du Nord le 17 mai 2025

Le dossier d'enquête publique et le registre ont été mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie de Ennevelin pendant toute la durée de l'enquête publique et pendant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

7. Les permanences effectuées

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, dans une salle de la médiathèque d'Ennevelin aux jours et heures ci-après :

- Le jeudi 15 mai 2025 de 14h00 à 16h00 ;
- Le vendredi 23 mai 2025 de 14h00 à 17 h00 ;
- Le lundi 2 juin 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- Le samedi 14 juin 2025 de 09h00 à 12h00.

8. Le recueil des observations du public

Le public pouvait déposer ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur présent à la mairie d'Ennevelin ;
- Par voie électronique à l'adresse enquetepublique@ville-ennevelin.fr
- Par courrier à l'adresse de la mairie à destination du commissaire-enquêteur.

9. La clôture de l'enquête

Le 14 juin 2025, à l'issue de sa permanence à la médiathèque d'Ennevelin, le commissaire enquêteur a clos le registre d'enquête et l'enquête publique. Le dossier et le registre ont donc été pendant 31 jours à la disposition du public. Il convient de noter que le dossier soumis à l'enquête public était compréhensible par tous et conforme à la législation en vigueur. Le commissaire a informé régulièrement la mairie du déroulement de l'enquête publique. Le 18 juin 2025, le CE a adressé le procès-verbal de synthèse des informations à la mairie de Ennevelin. Le lendemain, monsieur Dupont a renvoyé la réponse de la commune. Une copie de ce document est annexée au rapport.

3. Synthèse initiale des observations du public

Le public a été au rendez-vous de l'enquête publique. Il y a eu 22 visites dont 20 durant les permanences, et deux directement en mairie. Plusieurs personnes sont venues se renseigner et échanger sans laisser de commentaire. Le commissaire enquêteur a reçu 15 courriels durant l'enquête, sur l'adresse dédiée. Un courriel, arrivé le samedi 14 juin soir, n'a pas été pris en compte. Une lettre recommandée et un courrier ont été remis au commissaire enquêteur par la mairie. Deux contributions avaient été imprimées et collées dans le registre, en dehors des horaires de permanence. Cela représente au total 38 contributions.

La majorité des contributions expriment des avis défavorables au projet tel qu'il est présenté dans la notice. Beaucoup souhaitent conserver l'aspect rural du village et la tranquillité des lieux. Ils estiment que le projet pourrait modifier l'identité du village. Plusieurs personnes ont noté que l'école était déjà saturée et qu'aucune nouvelle classe n'était prévue. Certains remettent en question la viabilité économique du projet et considèrent le village inadapté pour accueillir des personnes âgées. Plusieurs contributions soulignent l'absence de commerces de proximité, jugés indispensables pour les personnes âgées. Une contribution mentionne la densité élevée prévue au centre du village avec 31 logements sur 1,1 hectare. Plusieurs contributions insistent sur la nécessité de conserver les jardins municipaux. Il est anticipé une réduction des espaces verts existants et des difficultés de circulation probables avec la densification de l'habitat. Un particulier s'inquiète de l'impact potentiel sur la biodiversité locale. Plusieurs personnes indiquent leur défiance vis-à-vis des logements sociaux qui

amèneraient des habitants de l'extérieur du village. Un des contributeurs évoque une présentation tronquée des données démographiques, avec des données à actualiser.

M. Deroubaix s'est exprimé à plusieurs reprises dans le registre, fournissant ses commentaires sur l'aménagement de l'îlot des roses depuis 2005 et deux croquis illustratifs. Dans plusieurs communications, il a confirmé, ainsi que sa fille, son opposition au projet et exprimé clairement leur souhait de ne pas céder leurs terrains. L'exploitant du hangar de M. Deroubaix s'interroge sur la possibilité de continuer son activité si le hangar devait être détruit.

4. Observations du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur note que l'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions matérielles dans une ambiance calme. Le projet de l'îlot aux roses a suscité un fort intérêt de la population et de l'activité sur les réseaux sociaux, que le CE n'a pas consulté. Lors de la dernière permanence, l'existence d'un tract contre le projet de la mairie a été porté à la connaissance du CE. Le photomontage sur le recto du document présentait une tour d'habitation d'une quinzaine d'étages en arrière-plan de la mairie d'Ennevelin. Le CE a rappelé aux visiteurs que le tract ne correspondait pas à la réalité du projet et que bâtiment d'habitation collectif serait un R+1+comble.

A l'issue de la clôture, le commissaire enquêteur souhaite néanmoins que soient apportées des précisions sur les points suivants :

- Est-il prévu d'augmenter les capacités d'accueil de l'école Daniel Dendeville pour faire face à la croissance démographique générée par le projet ?
- Quelle est la situation actuelle en matière d'accueil périscolaire et les évolutions possibles ?
- La mairie a-t-elle l'intention de conserver les voyettes en l'état (sans agrandissement) ?
- Comment la municipalité prévoit-elle de gérer l'augmentation du trafic dans le centre bourg ? Quelles mesures sont envisagées ?
- Un risque accru d'inondation avec l'artificialisation de terrains supplémentaires au centre bourg a-t-il été étudié ?
- Quelles sont les données démographiques actuelles de la commune et les évolutions prévisibles ?
- La commune ou la CCPC disposent-elle des ressources nécessaires pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées, dans de bonnes conditions ?
- Rappel du calendrier prévisionnel de l'opération de l'îlot des Roses.
- Précisions sur le gestionnaire envisagé pour le béguinage et les conditions de d'accès des résidents.
- Clarifications au sujet de la parcelle 1393 et de l'installation de la clôture, 30 cm à l'intérieur du terrain par M. Delnatte (ancien propriétaire).

5. Analyse des réponses fournies par la commune d'Ennevelin

La mairie a rapidement fourni des éléments de réponse permettant d'éclairer le commissaire enquêteur. Voici une synthèse des réponses fournies :

Concernant l'école de la commune, la mairie indique remplir obligations et anticiper pour les années à venir une diminution du nombre d'élèves. Si la tendance devait s'inverser,

la mairie pourrait ouvrir une classe supplémentaire (en accord avec l'éducation nationale)

En ce qui concerne l'accueil périscolaire la mairie indique offrir un service d'une grande amplitude horaire avec des animatrices en adéquation avec le nombre d'enfants.

Pour les voyettes qui irriguent la zone de l'îlot des roses, il n'y aura pas d'élargissement de celles-ci. Celles du domaine communal pourraient être embellies et adaptées aux mobilités douces.

Au sujet d'une augmentation du trafic routier dans le centre bourg, la municipalité estime que la création d'une trentaine de logement dont 12 réservées aux personnes âgées ne viendra pas modifier fondamentalement le trafic dans cette zone. Une mise à jour du plan de stationnement est en cours et une réunion est prévue de se tenir le 3 juillet. L'aménagement futur de la place de l'église devrait permettre un meilleur accès vers la rue Calmette Guérin.

La question de la gestion des eaux pluviales sera traitée à la parcelle, de manière intégrée. La municipalité rappelle que l'îlot des roses n'est pas inclus dans le PPRi de la Marque. Il y aura aussi un doublement de la surface annoncé des jardins familiaux et une vaste zone verte au centre du béguinage.

A la demande du CE, certaines données démographiques sont reprecisées. Pour l'année 2025, la population s'élève à 2417 habitants. Un nouveau recensement est prévu d'avoir lieu au début 2027. La mairie estime que la population de la commune pourrait croitre de 60 à 90 habitants avec la libération de quelques maisons en raison du déménagement espéré, de personnes âgées vers le béguinage.

Le CE avait demandé si la commune disposait des moyens pour prendre en charge les personnes âgées dans de bonnes conditions. Il existe des services à la personne dans la Pévèle qui permettront d'accompagner les aînés à domicile. La mairie indique que la commune disposera d'une nouvelle boulangerie au mois d'août 2025 et qu'il existe à 5 minutes de voiture du centre bourg des commerces, dans les communes voisine.

Les autres questions concernaient le calendrier prévisionnel des opérations de l'îlot des roses. Au regard des différents délais, il est probable que le projet voit le jour au plus tôt en 2027, voire 2028.

Le gestionnaire du béguinage sea sélectionné a l'issue d'une concession d'aménagement qui prend la forme d'un marché public. Il n'est donc pas connu à ce jour. L'accès au béguinage ne sera pas lié à des conditions de ressource pour le rendre disponible aux personnes de la commune.

6. ANNEXES

1. Décision du tribunal administratif

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

04/02/2025

N° E25000008 /59

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 04/02/2025

CODE :4

Vu, enregistrée le 27/01/2025, la lettre par laquelle le préfet du Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour :

Objet(s) : Projet d'aménagement de l'îlot des roses.

Maître d'ouvrage : Établissement public foncier (EPF) Hauts-de-France.

Territoire(s) concerné(s) : Commune d'Ennevelin.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L.110-1, R.111-1, R.112-1 à R.112-27 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean AURAN, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Robert VANOVERMEIR, figurant sur la liste d'aptitude du département du Nord, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au préfet du Nord, à l'établissement public foncier (EPF) Hauts-de-France, à Monsieur Jean AURAN et à Monsieur Robert VANOVERMEIR.

Fait à Lille, le 04/02/2025

Le Président,




Eric KOLBERT

2. Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique



Préfecture du Nord

Secrétariat général

Direction des relations avec les collectivités territoriales

Bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière

Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative au projet d'aménagement de l'îlot des roses à Ennevelin

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 13 novembre 2024 portant nomination de monsieur Pierre MOLAGER, secrétaire général de la préfecture du Nord, sous-préfet de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2025 portant délégation de signature à monsieur Pierre MOLAGER, secrétaire général de la préfecture du Nord, sous-préfet de Lille ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Ennevelin en date du 12 mars 2024 par laquelle le maire sollicite de monsieur le préfet du Nord l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de l'îlot des roses, au profit de l'établissement public foncier Hauts-de-France ;

Vu le dossier établi relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, constitué en application de l'article R. 112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la décision n° E25000008 / 59 du 4 février 2025 par laquelle le président du tribunal administratif de Lille a procédé à la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'avis rendu par le service départemental d'incendie et de secours du Nord en date du 27 décembre 2024 dans le cadre de la consultation inter-administration ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Dates et objet de l'enquête

Il sera procédé, pendant **31 jours consécutifs, du jeudi 15 mai 2025 à 14h00 au samedi 14 juin 2025 à 12h00 inclus**, sur le territoire de la commune d'Ennevelin, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de l'îlot des roses.

Le siège de l'enquête sera la mairie d'Ennevelin, place Jean Moulin, 59710 Ennevelin.

Article 2 – Description de l'opération

Le projet d'aménagement de l'îlot des roses est situé sur le territoire de la commune d'Ennevelin.

Le projet vise à densifier le cœur du centre-bourg en augmentant l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et aux jeunes ménages, tout en renforçant le réseau de mobilité douce. Il prévoit également des aménagements paysagers de qualité, préservant un écrin de verdure au sein du centre-bourg.

Article 3 – Autorité responsable du projet

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Michel DUPONT – Maire d'Ennevelin
Tél. : 03.20.41.53.20 – courriel : mairie@ville-ennevelin.fr
Place Jean Moulin – 59 710 Ennevelin

Article 4 – Désignation et permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est **monsieur Jean AURAN**, retraité de l'armée de terre, et son suppléant, **monsieur Robert VANOVERMEIR**.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales, lors des permanences à l'atelier de la Marque Page, situé 3 rue de la Reine à Ennevelin, aux dates et horaires suivants :

- **le jeudi 15 mai 2025 de 14h00 à 16h00 (ouverture de l'enquête)**
- **le vendredi 23 mai 2025 de 14h00 à 17h00**
- **le lundi 2 juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)**

Article 5 – Formalités de publicité

L'avis d'enquête sera publié huit jours au moins avant le début de celle-ci et pendant toute sa durée par voie d'affichage et, éventuellement, par tout autre procédé, à la diligence :

- de monsieur le maire d'Ennevelin, sur les panneaux officiels de la mairie ;
- de madame la directrice générale de l'établissement public foncier Hauts-de-France, dans les locaux de l'EPF situés 594 avenue Willy Brandt – 59777 Euralille.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat daté et signé du maire d'Ennevelin et de la directrice générale de l'établissement public foncier Hauts-de-France ou de leurs représentants respectifs.

Cet avis sera également publié, par mes soins et aux frais du maire d'Ennevelin, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Il sera de même publié sur le site internet de la ville d'Ennevelin, à l'adresse <https://www.ville-ennevelin.fr>.

Article 6 – Consultation du dossier soumis à enquête

Le dossier sur support papier sera disponible, pendant toute la durée de l'enquête, afin que toute personne puisse en prendre connaissance :

→ à l'atelier de la Marque Page, médiathèque communale, aux dates et heures des permanences mentionnées à l'article 4 ;

→ à la mairie d'Ennevelin, en dehors des créneaux de permanences, aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- les lundi et mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
- les mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00
- le samedi de 9h00 à 12h00

Une version numérique du dossier sera également accessible, pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la ville d'Ennevelin à l'adresse <https://www.ville-ennevelin.fr>.

Article 7 – Participation du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté, paraphé et ouvert par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition à la mairie d'Ennevelin aux jours et heures habituels d'ouverture, en dehors des créneaux de permanences mentionnées à l'article 4 ou à l'atelier de la Marque Page aux dates et heures des permanences mentionnées à l'article 4.
- Soit en les adressant par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie d'Ennevelin – À l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – Projet d'aménagement Îlot des roses – place Jean Moulin – 59 710 Ennevelin ». Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.
- Soit en les communiquant directement au commissaire enquêteur pendant les créneaux de permanence prévus à l'article 4 ;
- Soit par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse enquetepublique@ville-ennevelin.fr. Toutes ces observations seront également annexées au registre d'enquête.

Toutes contributions réceptionnées avant le jeudi 15 mai 2025 à 14h00 et après le samedi 14 juin 2025 à 12h00 ne pourront être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Article 8 – Clôture de l'enquête et transmission du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter ainsi que l'expropriant, s'il en fera la demande. Il rédigera ensuite un rapport énonçant séparément ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables à l'opération projetée.

Le commissaire enquêteur transmettra au maire d'Ennevelin, dans un délai d'un mois à compter de la date de la clôture de l'enquête, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Le maire transmettra au préfet du Nord (direction des relations avec les collectivités territoriales – bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière) l'ensemble du dossier déposé au siège de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération envisagée, le dossier transmis au préfet du Nord devra aussi comporter le procès-verbal établi suite à la délibération motivée du conseil municipal conformément à l'article R.112-23 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier au maire, le conseil municipal sera regardé comme ayant renoncé à l'opération.

Article 9 – Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Dès réception, les copies du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées par le préfet du Nord, au maire d'Ennevelin et à la directrice de l'établissement public foncier Hauts-de-France.

Ces documents seront tenus à la disposition du public dans les locaux de la mairie d'Ennevelin, de l'établissement public foncier Hauts-de-France et de la préfecture du Nord pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en adressant sa demande écrite à monsieur le préfet du Nord – direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière – 12-14 rue Jean Sans Peur – CS 20 003 – 59 039 LILLE Cedex.

Article 10 – Décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Nord pourra, le cas échéant, prononcer la déclaration d'utilité publique.

Article 11 – Notification du présent arrêté

Le présent arrêté sera notifié au maire d'Ennevelin et à la directrice générale de l'établissement public foncier Hauts-de-France.

Copie sera adressée au commissaire enquêteur.

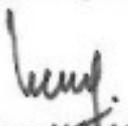
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 12 – Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le maire d'Ennevelin, la directrice générale de l'établissement public foncier Hauts-de-France et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 03 AVR. 2025

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Pierre MOUTAGER

3. Demande de mémoire en réponse et réponse de la mairie d'Ennevelin

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
DES OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

M. Jean François Auran
Commissaire enquêteur (CE)
Courriel : jfauran@yahoo.fr

A Loos, le 18 juin 2025

À l'attention de monsieur le maire d'Ennevelin

Objet :

- Procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête **publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de l'îlot des roses à Ennevelin**
- Synthèse des commentaires inscrits sur les registres d'enquête publique
- Demande de mémoire en réponse

Monsieur,

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de l'îlot des roses à Ennevelin s'est déroulée du 15 mai au 14 juin 2025. Quatre permanences ont été effectuées conformément à l'arrêté d'ouverture d'enquête. La publicité a été effectuée conformément à la réglementation. J'ai reçu et entendu tous les administrés qui l'ont souhaité dans une salle de la médiathèque « Le Marque Page » mise à disposition par la commune d'Ennevelin. En amont de la rédaction de mon rapport, de l'avis et des conclusions associées, j'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal de synthèse rassemblant les observations du public.

Je vous propose de me renvoyer votre mémoire dans d'un délai de 15 jours comme cela est la règle dans les enquêtes publiques environnementales.

Je vous prie d'agréer monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Jean François Auran
Commissaire Enquêteur



Les observations

Synthèse des observations du public

Le public a été au rendez-vous de l'enquête publique. Il y a eu 22 visites dont 20 durant les permanences, dont deux directement en mairie. Plusieurs personnes sont venues se renseigner et échanger sans laisser de commentaire. Le commissaire enquêteur (CE) a reçu 15 courriels durant l'enquête, sur l'adresse dédiée. Un courriel, arrivé le samedi 14 juin soir, n'a pas été pris en compte. Une lettre recommandée et deux courriers ont été remis au commissaire enquêteur par la mairie. Deux contributions avaient été imprimées et collées dans le registre, en dehors des horaires de permanence.

La majorité des contributions expriment des avis défavorables au projet tel qu'il est présenté dans la notice. Beaucoup souhaitent conserver l'aspect rural du village et la tranquillité des lieux. Ils estiment que le projet pourrait modifier l'identité du village. Plusieurs personnes ont noté que l'école était déjà saturée et qu'aucune nouvelle classe n'était prévue. Certains remettent en question la viabilité économique du projet et considèrent le village inadapté pour accueillir des personnes âgées. Plusieurs contributions soulignent l'absence de commerces de proximité, jugés indispensables pour les personnes âgées. Une contribution mentionne la densité élevée prévue au centre du village avec 31 logements sur 1,1 hectare. Plusieurs contributions insistent sur la nécessité de conserver le jardin municipal. Il est anticipé une réduction des espaces verts existants et des difficultés de circulation probables avec la densification de l'habitat. Un particulier s'inquiète de l'impact potentiel sur la biodiversité locale. Plusieurs personnes indiquent leur défiance vis-à-vis des logements sociaux qui amèneraient des habitants de l'extérieur du village.

Un des contributeurs évoque une présentation tronquée des données démographiques, avec des données à actualiser.

M. Deroubaix s'est exprimé à plusieurs reprises dans le registre, fournissant ses commentaires sur l'aménagement de l'ilot des roses depuis 2005 et deux croquis illustratifs. Dans plusieurs communications, il a confirmé, ainsi que sa fille, son opposition au projet et exprimé clairement leur souhait de ne pas céder leurs terrains. L'exploitant du hangar de M. Deroubaix s'interroge sur la possibilité de continuer son activité si le hangar devait être détruit.

Observations du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur note que l'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions matérielles dans une ambiance calme. Le projet de l'ilot aux roses a suscité un fort intérêt de la population et de l'activité sur les réseaux sociaux. Lors de la dernière permanence, l'existence d'un tract contre le projet de la mairie a été porté à la connaissance du CE. Le photomontage sur le recto du document présentait une tour d'habitation d'une quinzaine d'étages en arrière-plan de la mairie d'Ennevelin. Le CE a

rappelé aux visiteurs que le tract ne correspondait pas à la réalité du projet et que bâtiment d'habitation collectif serait un R+1+comble.

Le commissaire enquêteur souhaite néanmoins que soient apportées des précisions sur les points suivants :

- Est-il prévu d'augmenter les capacités d'accueil de l'école Daniel Dendeville pour faire face à la croissance démographique générée par le projet ?
- Quelle est la situation actuelle en matière d'accueil périscolaire et les évolutions possibles ?
- La mairie a-t-elle l'intention de conserver les voyettes en l'état (sans agrandissement) ?
- Comment la municipalité prévoit-elle de gérer l'augmentation du trafic dans le centre bourg ? Quelles mesures sont envisagées ?
- Un risque accru d'inondation avec l'artificialisation de terrains supplémentaires au centre bourg a-t-il été étudié ?
- Quelles sont les données démographiques actuelles de la commune et les évolutions prévisibles ?
- La commune ou la CCPC disposent-elle des ressources nécessaires pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées, dans de bonnes conditions ?
- Rappel du calendrier prévisionnel de l'opération de l'Ilot des Roses.
- Précisions sur le gestionnaire envisagé pour le béguinage et les conditions de d'accès des résidents.
- Clarifications au sujet de la parcelle 1393 et de l'installation de la clôture, 30 cm à l'intérieur du terrain par M. Delnatte (ancien propriétaire).

Réponse de la mairie d'Ennevelin

- Est-il prévu d'augmenter les capacités d'accueil de l'école Daniel Dendeville pour faire face à la croissance démographique générée par le projet ?
La capacité d'accueil de l'école Daniel Devendeville est à l'heure actuelle parfaitement adaptée à nos obligations d'accueil des enfants, à savoir un début de scolarisation en septembre pour les enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre de l'année. Les derniers effectifs de naissances sur la commune nous laissent à penser qu'il y aura plutôt une diminution du nombre d'élèves. Si celui-ci devait évoluer positivement et dépasser le nombre actuel d'élèves, la commune devra envisager la possibilité d'ouvrir un local, ce qui peut être envisageable au regard de notre configuration, mais reste évidemment tributaire d'une ouverture de classe et de la nomination d'un enseignant par l'éducation nationale.
- Quelle est la situation actuelle en matière d'accueil périscolaire et les évolutions possibles ?
L'accueil périscolaire débute aujourd'hui à 7h00 le matin et jusque 19h00 le soir. Une extension de cet accueil en termes d'horaires ne semble ni envisageable ni opportun, sachant que nous sommes l'une des communes proposant la plus large amplitude d'accueil dans le secteur. Le nombre d'animatrices est en adéquation avec le nombre d'enfants accueillis du fait de notre convention avec la CAF. Les locaux sont à l'heure actuelle suffisants. Une augmentation

hypothétique du nombre d'enfants pourrait entraîner un dédoublement de la garderie (maternelles / primaires) ce qui est possible en termes de locaux mais demanderait simplement une réorganisation du personnel et éventuellement un recrutement supplémentaire.

- La mairie a-t-elle l'intention de conserver les voyettes en l'état (sans agrandissement) ?

Le plan de l'aménagement futur est clair sur ce point : la seule entrée viaire se ferait via la rue Pierre et Marie Curie car les voyettes actuelles n'ont pas la dimension suffisante pour le passage de véhicules. Certaines d'entre elles sont des servitudes de passage sur des propriétés privées : elles ne font pas partie du domaine communal. Quant aux autres, elles sont généralement encadrées cadastralement par des propriétés privées qui ne sont pas incluses dans la demande de DUP, il n'est donc pas question d'en modifier la largeur. Elles seront cependant probablement aménagées (pour celles qui sont sur le domaine communal) afin de les améliorer esthétiquement et de faciliter l'accès des modes doux.

- Comment la municipalité prévoit-elle de gérer l'augmentation du trafic dans le centre bourg ? Quelles mesures sont envisagées ?

En 2018, la commune a accueilli environ 100 logements supplémentaires. Elle n'a pas, depuis, constaté d'augmentation rédhibitoire du trafic automobile intra-communal. Les plaintes de la population par rapport au trafic proviennent surtout de l'engorgement observé à partir de Fretin pour se rendre à la MEL.

Nous ne pensons donc pas que la création d'une trentaine de logements, dont 12 destinés à un public seniors, sera de nature à aggraver la circulation sur Ennevelin. Il est à noter qu'une mise à jour du plan de circulation et de stationnement est en cours, qu'elle a donné lieu à plusieurs ateliers participatifs et qu'une réunion publique se tiendra le 3 juillet 2025. Le bureau d'études a proposé un certain nombre de pistes d'amélioration qui mériteront d'être mises en avant (notamment le classement de la rue Pierre et Marie Curie en « zone de rencontre »). Enfin, il est également important de prendre en compte l'aménagement futur de la place de l'église, qui retravaillera à la fois le stationnement et la voirie sur ce secteur, et devrait permettre un meilleur accès vers la rue Calmette Guérin.

- Un risque accru d'inondation avec l'artificialisation de terrains supplémentaires au centre bourg a-t-il été étudié ?

Comme pour tout projet d'urbanisation, la gestion des eaux pluviales sera traitée à la parcelle, avec comme objectif de rejeter au minimum au réseau. Ce sera le cas également des voiries et zones de stationnement, qui devront être travaillées en gestion intégrée des eaux pluviales (stationnements perméables, chaussée réservoir, ...). A noter qu'un espace vert central est prévu, que les maisons seront entourées de jardins, et que la surface dédiée aux jardins familiaux sera doublée. Le projet n'aura donc pas d'impact significatif sur le risque d'inondation en centre bourg qui, rappelons-le, n'est pas inclus dans le PPRi de la Marque.

- Quelles sont les données démographiques actuelles de la commune et les évolutions prévisibles ?

La dernière communication de l'insee indique, pour l'année 2025, une population municipale de 2417 habitants. Un nouveau recensement de la population est

censé avoir lieu début 2027 et devrait permettre d'affiner et d'actualiser ces chiffres. Il est compliqué d'anticiper les mouvements démographiques dus notamment aux déménagements. Néanmoins, au regard entre autres du desserrement des ménages et du coût de l'immobilier sur la Pévèle en général et sur Ennevelin en particulier, on peut estimer qu'avec une trentaine de logements supplémentaires, dont des logements seniors qui permettront certes de libérer quelques habitations plus grandes sur le village, on peut s'attendre à une augmentation de population entre 60 et 90 habitants.

- La commune ou la CCPC disposent-elle des ressources nécessaires pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées, dans de bonnes conditions ? Il existe sur la Pévèle Carembault un certain nombre de services accompagnant les aînés à domicile : le portage des repas organisé par la Pévèle Carembault ainsi que l'ANASOPEM et l'ADMR, qui sont spécialisées dans le service à la personne. Sur Ennevelin il y a également une maison médicale et un cabinet de kiné et en termes de commerces il y a un marché hebdomadaire le samedi matin, avec un boucher et un primeur, et prochainement une nouvelle boulangerie s'installera dans un local mis à disposition par la mairie. Rappelons qu'il existe un Leclerc à Templeuve et un Intermarché à Pont-à-Marcq, à moins de 5 minutes en voiture du bourg.

Enfin, notons que la CADA – communauté amie des aînés – mène actuellement une étude à l'échelle de l'intercommunalité pour développer des actions à destination du public seniors.

- **Rappel du calendrier prévisionnel de l'opération de l'Ilot des Roses.**
En cas d'avis favorable du commissaire enquêteur et d'arrêté du Préfet validant la déclaration d'utilité publique, une deuxième phase de l'étude, à savoir l'enquête parcellaire, devra être réalisée, afin d'aboutir à un arrêté de cessibilité. Au niveau calendaire, ceci pourrait être projeté courant du premier trimestre 2026. Ensuite, la commune aura 6 mois pour saisir le juge de l'expropriation, soit courant du 2^{ème} semestre 2026.

Parallèlement, la commune engagera une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de monter un dossier de concession d'aménagement, qui permettra, à l'issue, de sélectionner un aménageur, qui alors seulement pourra déposer les demandes d'urbanisme nécessaires.

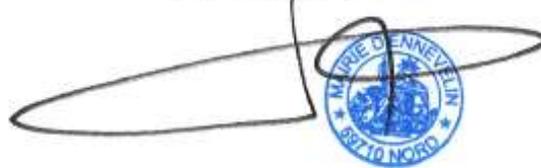
Au regard de ces différents délais, il est probable que le projet ne voit pas le jour avant au plus tôt 2027, voire 2028.

- **Précisions sur le gestionnaire envisagé pour le bégainage et les conditions de d'accès des résidents.**
Comme indiqué ci-avant, l'aménageur sera sélectionné à l'issue d'une concession d'aménagement qui prend la forme d'un marché public. Il n'est par conséquent pas connu à ce jour. Néanmoins, comme énoncé dans le projet, le principe est de réaliser un bégainage sans conditions de ressources, puisqu'actuellement le problème que nous rencontrons sur la résidence du Frêne est qu'il s'agit de logements sociaux conditionnés à de faibles ressources, ce qui n'est pas le cas de la majorité des seniors de la commune.
- **Clarifications au sujet de la parcelle 1393 et de l'installation de la clôture, 30 cm à l'intérieur du terrain par M. Delnatte (ancien propriétaire).**

A priori, de ce que nous comprenons, la clôture a été implantée en retrait de la limite de la parcelle. Le découpage envisagé dans ce dossier de DUP suit stricto sensu la limite cadastrale. Les 30 cm évoqués ne sont donc pas concernés par le projet. Libre au propriétaire de remettre sa clôture en limite de propriété.

Réception par la Commune d'Ennevelin

M. Michel Dupont
Maire d'Ennevelin



Fin du procès-verbal de Synthèse

Destinataires

- M. Maire d'Ennevelin
- Archives Commissaire-enquêteur

4. Certificats d'affichage



Lille, le lundi 16 juin 2025

Objet : « ENNEVELIN, Ilot des Roses » / affichage avis d'ouverture d'enquête préalable (OP2164 / DUP)

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Catherine Bardy, directrice générale de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, certifie avoir procédé à l'affichage de l'avis préfectoral en date du 3 avril 2025 relatif au projet d'aménagement de l'ilot des Roses sur le territoire de la commune d'ENNEVELIN, du 28/04/2025 au 16 juin 2025, dans les locaux de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France dont le siège social est situé à EURALILLE (59777), 594 avenue Willy Brandt – CS 20003.

Fait à Lille, le 17 juin 2025

Catherine BARDY
Directrice générale



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

**Commune
d'Ennevelin**

Je soussigné, Michel DUPONT, maire de la commune d'Ennevelin, certifie que l'avis d'enquête publique concernant la demande de déclaration d'utilité publique de l'opération dénommée « aménagement de l'ilot des Roses », a été affiché à la porte de la mairie à compter du 28 avril 2025 au 14 juin 2025 inclus.

L'information a également été donnée au public de la réalisation de cette enquête via :

- Notre information municipale distribuée toutes boîtes fin avril 2025
- Le site internet de la commune

Je certifie par la présente avoir répondu en tous points aux obligations de communication et d'affichage dans le cadre de cette enquête publique.

Fait à Ennevelin, le 16 juin 2025

Le Maire,
Michel DUPONT

5. Récapitulatif des mails reçus

Objet	De	Date	Taille
Re: Enquete publique Ilot des roses	Marine et Kevin COLAULTI	17.06.2025 09:01	24 ko
Enquete publique Ilot des roses	Marine et Kevin COLAULTI	14.06.2025 20:39	20 ko
Opposition à la procédure d'expropriation	Guillaume	14.06.2025 11:06	12 ko
Enquête publique l'Ilot des roses	Melanie Barbe	14.06.2025 10:34	6 ko
Enquête	Jean-Marc Carpenier-Vantour...	13.06.2025 20:02	15 ko
Avis sur l'enquête	Pernelle	13.06.2025 18:14	9 ko
Ilot des roses	MAURICETTE BALEMBOIS	13.06.2025 13:55	13 ko
Enquête	Jean-Marc Carpenier-Vantour...	12.06.2025 15:48	24 ko
Refus projet	HICHART ANNE	11.06.2025 20:32	10 ko
Projet l'Ilot des roses	angélique audin	11.06.2025 16:12	12 ko
ENQUETE PUBLIQUE	Jean-Marc Carpenier-Vantour...	09.06.2025 13:46	15 ko
Observations contre la Déclaration d'Utilité Publique du projet « Aménagement de l'Ilot des Roses » à Ennevelin	J SD	31.05.2025 15:37	694 ko
RE: enquête publique ennevelin	justine bonpain	27.05.2025 12:09	24 ko
enquête publique ennevelin	justine bonpain	23.05.2025 17:38	20 ko
Création Ilot des lilas	Bruna Denan	23.05.2025 15:40	10 ko
Projet l'Ilot des roses	Wiliane Housay	19.05.2025 14:30	7 ko
Avis sur enquête publique de l'Ilot des roses	Frank Bauduin	16.05.2025 22:16	7 ko
TEST JEAN AURAN	AURAN JEAN FRANCOIS	15.05.2025 17:43	8 ko